

NOUVEAU LOGO ASSOCIATION DES PARENTS

CONCOURS - INSTRUCTIONS

- **Pour le 06/06/2022** au plus tard sous format électronique à l'adresse mail : aparw1410@gmail.com
- Format requis : carré ou rond en vectoriel
- Dessin, montage photo, ... **en couleurs**. Toutes les idées sont les bienvenues !
- Concours réservé aux élèves du premier degré du secondaire (1^{ère} et 2^{ème} année)
- Prix pour le gagnant : un bon d'achat de 100€ chez Mediamarkt

Planning :

- Dernière date de réception des projets : 06/06/2022
- 07/06/2022 – Réunion AP, sélection des 5 meilleurs projets
- Du 10/06/2022 au 25/06/2022 – Vote en ligne pour le meilleur projet.
- Qui vote ? Tout le monde, en primaire comme en secondaire, les parents (ou tuteurs), les enfants et tout le personnel de l'école, à l'exclusion de toute autre personne extérieure à l'école.
- Révélation du projet sélectionné le 29/06/2022 et attribution du prix au gagnant

Que doit intégrer le logo ?

- « Association des Parents » et « Athénée Royal de Waterloo » doivent être intégrés dans le logo
 - L'Association des Parents de l'Athénée Royal de Waterloo est aussi désignée en court par : APARW (en plus de la désignation longue)
 - Le logo doit refléter la préoccupation principale centrée sur l'enfant (ou les enfants)
 - Un lien peut être établi visuellement sur le logo entre les parents et les enseignants
 - Notre localisation à Waterloo, évoquée par l'image du lion, doit apparaître en incrustation secondaire (exemple : impression sur un cartable, paysage de fond dans le logo...)
- Attention : toute utilisation ou reproduction de la silhouette du Lion présent sur logo de la commune ou du Mémorial 1815, ou de tout autre société ou organisation est formellement interdite.**

Un exemple type :

